

Texte action du congrès académique de Lyon, février 2024

Face à l'annonce du « choc des savoirs », aux déclarations d'Amélie Oudéa Castera et aux révélations sur Stanislas, les collègues ont davantage encore pris la mesure du projet rétrograde d'Emmanuel Macron pour l'Éducation nationale et de son mépris pour les personnels. En se mettant majoritairement en grève dans les collèges et en manifestant massivement le 1^{er} février, la profession a clairement exprimé sa colère concernant ses conditions de travail et de rémunération et montré son opposition à l'école du tri social et au financement de l'enseignement privé. Le SNES-FSU a immédiatement décidé d'un rebond le 6 février. Ce rebond était nécessaire et a fonctionné. On peut ainsi se féliciter du départ d'Amélie Oudéa Castéra sans pour autant être dupe des intentions de la nouvelle ministre. Certes, Nicole Belloubet a pu, par le passé, dénoncer le manque de moyens dans l'Éducation, dire son opposition aux groupes de niveau, à l'école privée et aux uniformes mais on peut douter qu'elle aura les mains libres pour avancer sur ces sujets. D'ailleurs, malgré une rafale de votes contre au CSE du 8 février présentant le texte « choc des savoirs », la plupart des amendements proposés par le SNES-FSU ont été rejetés. Le SNES-FSU demande la non-publication des décrets proposés au CSA et exige l'abandon du « choc des savoirs » et notamment des groupes de niveaux en collège. De la même manière, il doit continuer à s'opposer aux annonces inquiétantes faites pour le lycée. En outre, la réforme des lycées professionnels est une attaque néolibérale au service des intérêts des entreprises. Le SNES-FSU soutient et s'associe aux actions de nos collègues de LP contre elle. Le mépris et la défiance envers la communauté éducative sont inadmissibles, qu'il s'agisse d'affirmer que l'École forme moins bien que l'entreprise (ce que sous-tendent les stages d'insertion en milieu professionnel), moins bien que l'armée (uniformes, SNU et classes engagées) ou moins bien que les IA. Nous refusons ces mises au pas de la jeunesse ainsi que la relégation d'une partie d'entre elle dans les prépas-lycée.

Ainsi, la nomination d'une nouvelle ministre à l'Éducation nationale ne doit en rien entamer notre détermination à continuer et intensifier la lutte pour un second degré ambitieux. Notre exigence doit également concerner les personnels alors que leurs carrières et leurs statuts sont attaqués, d'autant que Nicole Belloubet n'a jamais caché sa volonté d'aller plus loin dans le néo-management. Les personnels sont en droit de s'inquiéter de son penchant décentralisateur affirmé, d'autant plus qu'elle a choisi un chef de cabinet spécialiste du droit constitutionnel comme elle. La territorialisation de l'enseignement, le renvoi au local de l'organisation et de la pédagogie, sont voulus par de multiples acteurs (barons politiques locaux, chefs d'établissement...). Pourtant les effets de ce type de réformes ailleurs en Europe ou aux États-Unis ont été la caporalisation des agent·es, les suppressions de postes sous statut et l'accentuation de la ségrégation sociale. Le SNES et la FSU doivent poursuivre leur défense du recrutement national et sous statut des enseignant·es, du caractère national des programmes, de l'organisation scolaire et des examens.

Le SNES-FSU doit également, sans tarder, réenclencher sa lutte contre le Pacte et continuer à combattre la mise en place d'un nouvel accès à la classe exceptionnelle totalement opaque et sans contestation possible. Au niveau académique il s'agit, dans un premier temps, de peser lors des instances de revoyure des lignes de gestion académiques et d'obtenir un véritable bilan académique du Pacte 2023/24. Il s'agit également de dénoncer le projet gouvernemental d'une rémunération au mérite des fonctionnaires qui s'articulerait très bien avec la décentralisation de l'Éducation et de demander l'abandon du projet. La reconduction de Stanislas Guerini à la Fonction publique augure d'une accélération de la mise en place d'une nouvelle réforme de la Fonction publique. L'exécutif souhaite la rendre « plus attractive et plus moderne » et donner de plus grandes « marges de

manœuvre » aux employeurs publics « sur le terrain » grâce au développement d'une rémunération au mérite et pourquoi pas de recrutements locaux. Le SNES avec la FSU doit combattre ce projet de réforme car ce serait une nouvelle étape de fragilisation du statut. A rebours, nous devons exiger une revalorisation salariale immédiate de 10% sans contreparties, la reconstruction des grilles de rémunérations et l'ouverture de débouchés systématiques sur la Classe Exceptionnelle.

Plus largement, le SNES avec la FSU doit combattre la droitisation du gouvernement qui a encore été aggravée par le nouveau gouvernement Attal. Le vote de la loi Darmanin marque d'ailleurs le franchissement d'un cap avec l'arrivée au pouvoir des idées d'extrême droite. La proposition d'abolissement du droit du sol pour le département de Mayotte est un coin fiché dans l'égalité entre citoyen·nes et l'indivisibilité de la République. Le Rassemblement national y voit déjà un laboratoire de son projet pour l'ensemble du territoire.

Le SNES-FSU dénonce les deux poids deux mesures dans la gestion de la mobilisation du monde agricole et des mouvements écologistes et sociaux. Par ailleurs, il dénonce les décisions du gouvernement qui n'offrent pas de réponse aux problèmes de revenus des paysan·nes mais, en confirmant un modèle productiviste, constituent un recul pour la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air et la prise en compte de la santé de toutes et tous. Les réponses devaient plutôt être recherchées dans la dénonciation des accords de libre échange qui mettent en péril l'agriculture paysanne, dans la garantie d'un juste revenu aux agriculteurs·trices et dans la défense d'un enseignement agricole public de qualité.

Action :

Face aux menaces que fait peser le projet macroniste dans sa globalité sur l'École publique et laïque et sur ses personnels, il est indispensable d'inscrire l'action dans la durée. C'est pourquoi le congrès académique appelle à mettre tout en œuvre pour faire aboutir dès les prochaines semaines le plan d'action décidé par le SNES et la FSU afin de construire un rapport de force de haut niveau.

Dans les 3 départements de notre académie, le SNES-FSU soutient et accompagne les mobilisations d'établissements. Le SNES-FSU 69 appuie les établissements REP/REP+ qui ont initié une « grève tournante » pour faire durer le mouvement jusqu'au retour des vacances, et leur demande d'audience commune à la DSDEN. Nous dénonçons la perte de l'Allocation Progressive de Moyens redéployée en une allocation fléchée pour les groupes de niveaux versée à tous les collègues. Dans la Loire, le SNES-FSU dénonce l'augmentation des HSA, notamment en lycée et y compris dans des établissements qui perdent des heures poste. Il soutient les collègues qui rejettent massivement les mesures dites du « choc des savoirs ». Dans l'Ain, le SNES-FSU soutient les suites locales : rejet des DHG et motions en CA, actions d'établissement mais aussi création de collectifs inter-établissements.

Nous devons travailler à fédérer toutes ces initiatives et les faire déboucher sur des temps d'action communs, dans un calendrier mis en avant nationalement et académiquement. Il s'agira notamment de tenir des heures d'information syndicale dans les établissements dès la reprise du 4 mars afin de remobiliser les collègues pour les actions prévues en mars et débattre des suites possibles du mouvement, notamment par la reconduction. Dans ce cadre, le SNES-FSU de Lyon se tient prêt à activer sa caisse de grève pour les syndiqué·es comme il l'a fait lors du mouvement sur les retraites.

Le congrès académique appelle résolument à la grève féministe du 8 mars.

Il est essentiel de nous mobiliser pour le droit des femmes à disposer de leur corps et pour un véritable engagement de l'État contre les violences sexistes et sexuelles alors qu'Emmanuel Macron appelle à un « réarmement démographique », assignant les femmes à un rôle de procréation, alors qu'il apporte son soutien à Gérard Depardieu mis en examen pour viol, alors que les réactionnaires s'opposent à l'inscription du « droit à l'IVG » dans la Constitution, et ceci alors que dans notre académie, malgré l'arrêté du 31 juillet 2023, aucun dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes envers des personnels de l'Éducation nationale n'a été mis en place.

Il est essentiel également de nous mobiliser pour l'égalité salariale et contre les bas salaires dont les femmes sont particulièrement victimes. La part du SNES et de la FSU dans ce combat est essentielle quand on sait, qu'au global, un homme rémunéré par l'Éducation nationale perçoit 16 % de salaire en plus qu'une femme et que des temps incomplets sont imposés aux AESH, majoritairement des femmes, les maintenant de fait sous le seuil de pauvreté.

En tant que syndicat de l'Éducation, le SNES-FSU doit également continuer à mettre en avant l'importance de l'éducation dans la lutte pour les droits des femmes : il faut continuer à œuvrer pour une éducation non sexiste et être vigilant quant à la mise en place effective d'une éducation à la vie affective et sexuelle.

Notre implication dans le grève féministe du 8 mars doit être reliée à l'action du 19 mars sur les salaires des fonctionnaires. Pour obtenir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans l'Éducation nationale, il est notamment essentiel de poursuivre le combat contre la précarité, les temps partiels et la part variable de rémunération (Heures supplémentaires, IMP, Pactes...). Notre féminisme est aussi ce qui nous conduit à être partie prenante de la lutte contre l'extrême droite dont on connaît les ressorts misogynes. Il est aussi un moteur dans notre participation aux actions pour la paix.

Le congrès académique appelle à faire du 19 mars dans la Fonction publique une journée de grève et de manifestation d'ampleur pour les salaires, les carrières et contre la destruction des statuts que vise la « rémunération au mérite ».

Le SNES, avec la FSU, a réussi à réactiver un arc intersyndical et associatif pour la défense du service public laïc d'éducation. Il faut que cette campagne trouve maintenant un débouché dans un événement public pour populariser nos revendications avant que la fenêtre médiatique ouverte par notre ancienne et éphémère ministre ne se referme. Nous tenons une occasion de porter un vrai coup à l'enseignement privé, il faut l'utiliser.

Le congrès académique appelle les actif·ves à s'associer aux actions des retraité·es lors de la journée d'action des retraité·es le 26 mars à l'appel du Groupe des 9 sur la revalorisation des pensions, les questions de santé et pour une véritable loi sur la perte d'autonomie. Le SNES-FSU condamne l'abandon une fois de plus de la loi de programmation, pourtant annoncée pour la fin de l'année. Les promesses « de réponses concrètes par la voie réglementaire » de Madame Vautrin qui dit apporter une solution à la situation catastrophique des personnes en perte d'autonomie, de leurs familles et des personnels sont un scandale. L'arc unitaire du G9 rappelle son implication dans les combats intergénérationnels. Les retraités participeront aux initiatives de la journée du 8 mars et tiendront un colloque national le 4 mars autour de la pension de réversion, dans le collimateur du gouvernement (de même que les bonifications familiales). Le congrès appelle à la réussite du colloque national du 23 mars qui fêtera les 10 ans du G9 et discutera avec Jean-Marie Perno, politologue, du syndicalisme retraité.

Le congrès dénonce la remise en cause de la loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux sur le territoire de la commune et ce alors que la crise du logement est sans précédent : 4 millions de personnes sont mal logées, 330 000 (dont 3000 enfants) sont sans abri. La nomination de M. Kasbarian – auteur de la loi antisquat, contre les locataires pauvres et de sanctions contre les occupations de locaux pour assurer le droit à un logement décent pour toutes et tous – au ministère du logement est une provocation. Le SNES-FSU participera aux actions initiées par la Plateforme logement dont il fait partie avec la FSU le 28 février et le 1er avril.

Le projet éducatif émancipateur et démocratisant de la FSU est une réponse aux contre-réformes néolibérales. Il faut saisir chaque opportunité de le médiatiser.

Le congrès académique appelle à rejoindre les actions locales contre les idées d'extrême-droite.

Il appelle à poursuivre les actions pour une paix juste et durable en Palestine et en Ukraine notamment. Il appelle à participer aux initiatives unitaires qui seront organisées le 24 février, date anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le congrès académique considère qu'il est urgent de mettre fin à l'embargo états-unien contre Cuba, cruel et illégal, qui affecte gravement, entre autres, le système éducatif cubain. Le congrès académique appelle les autorités françaises à intervenir de manière résolue au niveau international pour y parvenir.